

Groupe Santé Genève

Rapport de l'organe de révision sur les
comptes annuels

Exercice 2024

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée Générale de Groupe Santé Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**association Groupe Santé Genève (l'Association)**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de financement des capitaux permanents, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC, plus particulièrement RPC 21.

Ces comptes annuels de l'entité sont par ailleurs conformes à la loi suisse, aux articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF), aux directives étatiques et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'**Association**, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note D.7 de l'annexe aux comptes de l'exercice 2024, intitulée « Part du résultat à restituer à l'Etat de Genève ».

Tout d'abord, les informations figurant dans le point « b) Calcul alternatif hypothétique sur demande du comité et la comptabilité analytique » sont présentées dans l'annexe des comptes, à la demande du comité, mais n'ont pas été validées par nos soins s'agissant d'éléments alternatifs à ceux présentés au passif du bilan.

Par ailleurs concernant le point « a) Calcul de la part à rétrocéder comptabilisée en 2023 et 2024, il est rappelé que le résultat de l'exercice 2023 comprenait des produits non récurrents en lien avec un accord conclut avec Coalition Plus. Comme l'an passé, ces produits non récurrents ont été exclus de la base du résultat servant à calculer la part à rétrocéder à l'Etat alors que l'association demeure, comme à fin 2023, dans l'attente de la prochaine décision de l'Office cantonal de la Santé quant à la validation de cette manière de faire. Si ces produits

non récurrents devaient ne pas être considérés comme du « résultat annuel de l'activité non subventionnée issue de donations privées » alors ils devraient figurer au passif du bilan dans la rubrique « Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat » pour 75% de leur montant. Ce point ne modifie pas notre opinion.

*Responsabilités du **Comité de l'association** relatives aux comptes annuels*

Le **Comité** est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, plus particulièrement RPC 21, et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le **Comité** est responsable d'évaluer la capacité de **l'Association** à poursuivre l'exploitation de l'entité. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de **l'Association** à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le **Comité** a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité.

G.O. 148

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le **Comité** du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au **Comité**, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du **Comité de l'association**.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 avril 2025

FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON SA



Hubert de Chauviac
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Raymond Bühlmann
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de résultat
- Tableau de variation des capitaux permanents, tableau de financement
- Annexe aux comptes annuels
- Rapport de performance non audité (non joint)

● Groupe ● santé ● Genève ●

ETATS FINANCIERS - 2024

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS

ANNEXES

Fiduciaire SLC
Rue du Tir-au-Canon 4
1227 Carouge
Tél. +41 22 827 41 00

G.O. HB

• Groupe • santé • Genève •

• BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIFS	(notes)	2024 CHF	2023 CHF
Actifs circulants			
Caisse		1 313,70	612,25
Liquidités des fonds affectés		205 552,16	407 493,18
Avoirs bancaires		302 101,98	85 414,36
Liquidités	(D.1)	508 967,84	493 519,79
Préservatifs		2 040,70	2 294,40
Imprimables		8 777,20	10 875,69
Matériel de dépistage		12 941,60	6 039,48
Stock	(D.2)	23 759,50	19 209,57
Actifs transitaires		39 395,81	98 849,07
Avance		1 510,00	855,00
Comptes de régularisation actif	(D.3)	40 905,81	99 704,07
Total Actifs Circulants		573 633,15	612 433,43
Actifs immobilisés			
Matériel informatique		1,00	789,28
Parc informatique 2021		1,00	18 831,12
Mobiliers		1,00	514,05
Immobilisations corporelles	(D.4)	3,00	20 134,45
Immobilisations financières		-	-
Total Actifs Immobilisés		3,00	20 134,45
TOTAL ACTIFS		573 636,15	632 567,88

● Groupe ● santé ● Genève ●

● BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIFS	(notes)	2024 CHF	2023 CHF
Capitaux étrangers à court terme			
Salaires et charges sociales à payer		23 336,28	9 678,85
Passifs transitoires		63 988,09	35 024,41
Comptes de régularisation passif	(D.5)	87 324,37	44 703,26
Vacances dues		55 087,51	42 835,65
Heures supplémentaires dues		6 593,20	20 119,16
Provisions	(D.6)	61 680,71	62 954,81
Part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève	(D.7)	120 167,50	-
Part subv. non dépensée à restituer à la Ville de Genève	(D.8)	7 430,00	-
Capitaux étrangers à long terme			
Part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève	(D.7)	-	52 503,04
Total Capitaux Etrangers		276 602,58	160 161,11
Capital des fonds			
	(D.8)		
Fonds Parc Informatique 2021		1,00	18 696,00
Fonds de solidarité		50 163,27	90 137,37
Fonds Pôle Médical		0,72	250 581,79
Fonds Patients Précarisé VIH		9 663,30	9 759,30
Fonds projet "Santé croisée"		-	9 941,15
Fonds projet "I love my sisters"		-	1 452,35
Fonds projet "Trans free shop"		-	8 484,31
Fonds projet "Santé femmes"		60 697,03	-
Fonds projet "Petit jardin"		1 460,18	-
Fonds projet "APA hospice"		18 449,50	-
Fonds projet "Je pense donc je bouge"		49 033,60	-
Fonds projet "Cuisine"		1 655,65	-
Total Capital Des Fonds		191 124,25	389 052,27
Capitaux propres			
Perte et profit reporté		-184 609,98	-184 609,98
Part du résultat à conserver période 2021-2024		267 964,48	12 541,94
Résultat de l'exercice [bénéfice +/- perte]		22 554,83	255 422,54
Total Capitaux Propres		105 909,33	83 354,50
TOTAL PASSIFS		573 636,15	632 567,88

• Groupe • santé • Genève •

• COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/24 au 31/12/24

	(notes)	2024 CHF	Budget CHF	2023 CHF
PRODUITS				
Etat de Genève		1 330 122,00	1 330 000,00	1 335 856,00
Ville de Genève		856,00		11 360,00
Subventions des collectivités publiques	(D.9)	1 330 978,00	1 330 000,00	1 347 216,00
Apport annuel Coalition Plus		-		63 443,68
Dons	(D.10)	335 392,41	248 712,97	513 602,81
Sponsoring		-		-
Cotisations des membres		2 378,00	3 500,00	2 980,00
Dons et cotisations		337 770,41	252 212,97	580 026,49
Collectes de rue		433 672,75	361 000,00	420 213,37
Collectes portes-à-portes		7 180,05	9 700,00	8 802,80
Collectes	(D.11)	440 852,80	370 700,00	429 016,17
Consultation médicale		31 800,80	45 000,00	36 138,71
Loyer et charges refacturés à des tiers		19 109,90		24 720,00
Prestations de services		1 068,50	3 500,00	2 811,00
Produits des ventes		3 800,03	2 500,00	-
Produits divers		29 221,15	1 000,00	1 295,35
Autres produits	(D.12)	85 000,38	52 000,00	64 965,06
TOTAL PRODUITS		2 194 601,58	2 004 912,97	2 421 223,72

● Groupe ● santé ● Genève ●

► COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/24 au 31/12/24

	(notas)	2024 CHF	Budget CHF	2023 CHF
CHARGES				
Salaires bruts & indemnités		1 526 293,30		1 409 109,24
./. indemnités des assurances		-75 540,50		-10 563,85
Charges sociales		256 950,24		231 111,80
Formation continue et supervisions		2 867,15		4 232,00
Frais de personnel		9 965,85		9 254,65
./. Charges de personnel à charge des fonds affectés		-309 692,01		-88 256,48
Charges de personnel	(D.13)	1 410 844,03	1 586 854,97	1 554 887,36
Loyer	(D.14)	144 204,00	116 908,00	144 204,00
Electricité		7 121,94		4 110,75
Chauffage		2 705,50		1 504,10
Entretiens des locaux		1 310,80		1 195,30
Charges de locaux		155 342,24	116 908,00	151 014,15
Frais de bureau (photocopies, imprimés, poste,...)		38 612,61	45 400,00	37 839,14
Maintenance informatique & base de données		42 052,42	30 500,00	17 559,54
Téléphones & internet		12 604,90		10 469,40
Honoraires fiduciaire et révision		62 590,10	61 000,00	63 628,00
Honoraires graphisme et divers		9 430,10		4 046,25
Matériel et mobilier		5 250,05	5 250,00	6 957,68
Charges administratives		170 540,18	142 150,00	140 500,01
Location de salle et de matériel		7 960,00	10 500,00	9 750,00
Cotisations		2 434,40	4 500,00	3 104,25
Frais de véhicule		-		-
Alimentation & boisson		9 556,27	12 500,00	12 062,11
Médicaments, analyses & matériel de dépistage		3 051,60		108,32
Matériel de prévention		6 462,10	11 000,00	3 246,45
Charges de fonctionnement		29 464,37	38 500,00	28 271,13
Soutien des fonds Solidarité et autres		483 159,44	-	160 568,06
Amortissement matériel informatique		788,28	2 000,00	1 182,60
Amortissement parc informatique 2021		18 830,12		30 711,00
Amortissement mobilier/machine		513,05		2 057,40
Amortissement locaux		-		-
Amortissements	(D.4)	20 131,45	2 000,00	33 951,00
Part de subventions à restituer à la Ville de Genève	(D.8)	7 430,00		-
TOTAL CHARGES		2 276 911,71	1 866 412,97	2 069 191,71

G.O. MB

• COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/24 au 31/12/24

	(notes)	2024 CHF	Budget CHF	2023 CHF
Report Total Produits		2 194 601,59	2 004 912,97	2 421 225,72
Report Total Charges		2 276 911,71	1 886 412,97	2 069 191,71
RESULTAT D'EXPLOITATION		-82 310,12	118 500,00	352 032,01
Produits intérêts bancaires		0,00		-
Charges intérêts bancaires		-		-
Réévaluation de change		-231,45		3 609,70
Résultats financiers		-230,55	-	3 609,70
Produits sur exercices antérieurs		-		6 612,80
Charges sur exercices antérieurs		-275,20		1,00
Charges sur exercices antérieurs (Fonds Solidarité)		-		-36 215,08
Produits extraordinaires		66,35		203 870,92
Charges extraordinaires	(D.15)	-24 961,69		-
Résultats exercices antérieurs et exceptionnels		-25 170,54	-	184 269,64
RESULTAT INTERMEDIAIRE		-107 711,21	118 500,00	539 911,35
Attributions aux fonds affectés		-321 268,05	-118 500,00	-491 536,49
Dissolution fonds affectés		500 503,54		191 213,91
Dissolution Fonds parc informatique 2021		18 695,00		30 711,00
Variation capital des fonds		197 930,49	-118 500,00	-269 611,58
RESULTAT DE L'EXERCICE (avant répartition)		90 219,28	-	270 299,77
Part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève	(D.7)	-67 664,46		-14 877,23
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 554,82	-	255 422,54

● TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2024

	2024 CHF	2023 CHF
Résultat de l'exercice (après répartition)	22 554,83	255 422,54
+ Amortissements	20 131,45	33 951,00
+ Diminution/- Augmentation des créances	-	-
+ Diminution/- Augmentation des comptes de régularisation actif	58 798,26	-20 684,40
+ Diminution/- Augmentation des stock	-4 549,93	2 352,73
- Diminution/+ Augmentation des provisions	-1 274,10	5 126,65
- Diminution/+ Augmentation des comptes de régularisation passif	42 621,11	-14 909,81
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	138 281,62	261 258,71
- Investissement dans les immobilisations financières	-	-
- Investissement dans les immobilisations corporelles	-	-
+ Désinvestissement dans les immobilisations financières	-	-
+ Désinvestissement dans les immobilisations corporelles	-	-
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-	-
- Diminution/+ Augmentation Créances postposées (Coalition Plus)	-	-190 629,49
- Diminution/+ Augmentation Capital des fonds	-197 928,02	294 451,96
- Diminution/+ Augmentation Subvention non dépensée à restituer	7 430,00	-
- Diminution/+ Augmentation Part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève	67 664,46	14 877,23
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-122 833,57	118 699,70
Variation des liquidités	15 448,05	379 958,41
Liquidités: solde initial	493 519,79	113 561,38
Liquidités: solde final	508 967,84	493 519,79
Variation des liquidités	15 448,05	379 958,41

G.O. MB

● Groupe ● santé ● Genève ●

● TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2024

	Solde au 31.12.2023	Dotations 2024	Utilisations 2024	Solde au 31.12.2024
Perte et profit reporté	-184 609,98			-184 609,98
Part du résultat à conserver période 2021-2024	12 541,94	255 422,54		267 964,48
Résultat de l'exercice	255 422,54	22 554,82	-255 422,54	22 554,82
Total des capitaux propres <i>(voir annexe D.7)</i>	83 354,50	277 977,37	-255 422,54	105 909,33
Fonds parc informatique 2021	18 696,00	-	-18 695,00	1,00
Fonds de solidarité	90 137,37	97 426,89	-137 400,99	50 163,27
Fonds pôle médical	250 581,79	26 008,09	-276 589,16	0,72
Fonds patients précarisés VIH	9 759,30	-	-96,00	9 663,30
Fonds projet "Santé femmes"	-	74 800,00	-14 102,97	60 697,03
Fonds projet "Santé croisée"	9 941,15	10,80	-9 951,95	-
Fonds projet "I love my sisters"	1 452,35	145,65	-1 598,00	-
Fonds projet "Trans free shop"	8 484,31	10 784,59	-19 268,90	-
Fonds projet "Petit jardin"	-	6 375,00	-4 914,82	1 460,18
Fonds projet "APA hospice"	-	52 419,50	-33 970,00	18 449,50
Fonds projet "Je pense donc je bouge"	-	49 040,00	-6,40	49 033,60
Fonds projet "Cuisine"	-	4 260,00	-2 604,35	1 655,65
Total capital des fonds	389 052,27	321 270,52	-519 198,54	191 124,25

● TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2023

	Solde au 31.12.2022	Dotations 2023	Utilisations 2023	Solde au 31.12.2023
Perte et profit reporté	-184 609,98			-184 609,98
Part du résultat à conserver période 2021-2024	43 748,64	6 419,11	-37 625,81	12 541,94
Résultat de l'exercice	6 419,11	255 422,54	-6 419,11	255 422,54
Total des capitaux propres	-134 442,23	261 841,65	-44 044,92	83 354,50
Fonds parc informatique 2021	49 407,00		-30 711,00	18 696,00
Fonds de solidarité	1,00	150 700,57	-60 564,20	90 137,37
Fonds pôle médical	-	350 000,00	-99 418,21	250 581,79
Fonds patients précarisés VIH	15 490,70		-5 731,40	9 759,30
Fonds projet "Santé croisée"	22 095,76		-12 154,61	9 941,15
Fonds projet "I Love My Sisters"	3 071,25	5 690,00	-7 308,90	1 452,35
Fonds projet "Trans free shop"	4 534,60	11 360,00	-7 410,29	8 484,31
Total capital des fonds	94 600,31	517 750,57	-223 298,61	389 052,27

● RUBRIQUES DES ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

A. Organisation

B. Principes comptables et d'évaluation

C. Autres informations

D. Notes relatives aux comptes de bilan et compte de résultat

E. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

F. Notes relatives au tableau de variation des fonds

G. Autres remarques et commentaires

● ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

A. Organisation

A.1. Statuts

L'Association est régie par les Statuts approuvés en Assemblée générale le 9 juin 1997, modifiés le 22 mai 2000, le 14 mai 2001, le 20 mai 2003, le 9 mai 2005, le 14 mai 2019, le 22 juin 2021 et le 25 avril 2023. Ils remplacent les statuts du 26 janvier 1987 qui sont abrogés.

A.2. Exonération fiscale

L'Association est exonérée fiscalement selon renouvellement du Conseil d'Etat du 14 janvier 2009 pour une durée de 10 ans. Selon l'information aux associations professionnelles No 1/2016 du 4 mai 2016, l'association est exonérée fiscalement pour une durée indéterminée.

A.3. Organe de révision

L'organe de révision est la Fiduciaire Wuarin & Chatton SA, Chemin Frank-Thomas 36, 1207 Genève.

A.4. Registre du commerce

L'Association Groupe Santé Genève est inscrite au Registre du commerce de Genève sous le numéro CHE-106.496.114.

A.5. Comité

Le Comité se compose de la manière suivante :

Prénom	Nom	Ville	Fonction
Gaspard	Ostrowski	Carouge	Président
Mathieu	Rougemont	Genève	Membre
Martine	Baudin	Genève	Trésorière
Lea	Dettwiler	Genève	Secrétaire
Christina	Huison Strotz	Genève	Membre

A.6. Liste des personnes habilitées à signer

Prénom	Nom	Ville	Mode de signature
Gaspard	Ostrowski	Carouge	Collective à deux
Anne	Setumo	Genève	Collective à deux
Martine	Baudin	Genève	Collective à deux
Barbara	Pralong Seck	Genève	Collective à deux
Omar	Dahmoune	Genève	Collective à deux

B. Principes comptables et d'évaluation

B.1. Principes généraux pour l'établissement des comptes

Conformément aux Swiss GAAP et notamment RPC 21, les comptes annuels comprennent les états suivants :

- 1 Bilan
- 2 Compte de résultat
- 3 Tableau de flux de trésorerie
- 4 Tableau de variation des fonds
- 5 Annexes aux comptes
- 6 Rapport de performance

Les états financiers sont conformes au Code des Obligations suisse, aux statuts de l'Association, à la Loi sur les Indemnités et les Aides Financières (LIAF), à la Loi sur la Gestion Administrative et Financière de l'Etat de Genève (LGAF) et aux recommandations relatives à la présentation des comptes ou Swiss GAAP RPC 21.

La présentation d'ensemble des états financiers a été modifiée en 2024 en retraitant les données comparatives de l'exercice 2023. Cette modification de la présentation des états financiers fait suite à une décision du Comité de l'association afin d'en améliorer la présentation d'ensemble et en particulier en ce qui concerne le bilan, compte de résultat, ainsi que les annexes.

Les comptes annuels de l'Association sont conformes à la "True and Fair View". Ils sont établis en respectant l'hypothèse de la continuité d'exploitation et la délimitation périodique et matérielle des exercices. Les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association.

Les charges et produits sont correctement délimités sur la période d'après la date à laquelle ils ont été générés ("accrual basis method").

Tous les événements importants, en particulier ceux survenus après la clôture des comptes et qui pourraient modifier l'évaluation de certains postes des états financiers ont été pris en considération.

● ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

B.2. Enregistrement et évaluation

Les opérations sont transcrites dans les livres au jour de leur conclusion. Les créances et les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les dons sont enregistrés comme affectés ou sans affectation en fonction du choix du donateur.

B.3. Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissements

Le seuil au-delà duquel les dépenses sont activables est de CHF 2 000,00.

Les amortissements pour le matériel informatique sont calculés linéairement sur 3 ans.

Les amortissements pour les machines et mobiliers sont linéaires sur 3 ans.

Les locaux occupés depuis décembre 2010 ont été amortis linéairement depuis 2011 sur 12 ans (= durée du bail).

B.4. Compte de régularisation et comptes correctifs de valeur

Les charges à payer, les charges payées d'avance, les produits à recevoir et les produits encaissés d'avance sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée pour chaque risque éventuellement identifié à la date de clôture des comptes. Son montant étant estimé selon les sorties de fonds vraisemblables.

C. Autres informations

C.1. Valeur assurance incendie

Description	Valeur incendie	Estimation fiscale
Immeuble	n/a	n/a
Mobilier, Machine	215 000,00	n/a

C.2. Engagements de prévoyance

Les employé-es sont assuré-es contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort conformément aux dispositions de la loi fédérale (LPP) par Asa Winterthur. Le plan de prévoyance est établi selon le principe de primauté des cotisations. Il est financé à 50% par les employé-es et à 50% par l'employeur.

Autres informations relatives à la prévoyance :

- Réserve de cotisation de l'Association au 31.12.2024 : néant
- Avantage ou engagement économique de l'Association au 31.12.2024 : néant
- Taux de couverture de l'institution de prévoyance au 31.12.2024 : 107,5 %
- Résultat de l'institution de prévoyance au 31.12.2024 : non déterminé à ce jour

C.3. Engagement hors bilan

Engagement découlant du bail à loyer des locaux dont l'échéance est prévue fin 2024 et renouvelé tacitement pour une année (CHF 144 204,00 annuel).

C.4. Budget

Le budget 2024 a été validé par le Comité en sa séance du 6 février 2024.

D. Notes relatives aux comptes de bilan et compte de résultat

D.1. Liquidités

	2024	2023
Caisse	1 313,70	612,25
Total des caisses	1 313,70	612,25
BCG FDS DE SOLIDARITE	67 115,42	126 809,13
BCG FDS HUG PATIENT VIH	9 663,30	9 759,30
BCG FDS POLE MEDICAL	0,72	250 581,79
BCG FDS PROJETS*	19 042,09	20 342,96
BCG FDS PASSER'ELLES	60 697,03	-
BCG FDS JE PENSE DONC JE BOUGE	49 033,60	-
Total des liquidités des fonds affectés	205 552,16	407 493,18
BOGE Compte courant	96 155,62	11 416,26
BOGE Collectes de rue	43 350,30	37 612,19
BOGE Porte-à-porte	18 365,75	13 541,75
PostFinance Collectes de rue	131 282,46	12 876,71
PostFinance Porte-à-porte	12 947,85	10 191,80
UBS Collectes de rue	-	-24,35
UBS Porte-à-porte	-	-
Total des avoirs bancaires	302 101,98	85 414,16
Total des liquidités	508 967,84	493 519,79

*BCG FDS PROJETS : Santé cralsée / I love my sisters / Trans free shop / Petit jardin / APA Hospice / Cuisine

Depuis l'année 2023, un processus de pointage systématique a été mis en place afin de pouvoir expliquer et corriger toutes différences entre le montant des fonds au passif et le solde des comptes bancaires correspondants.

D.2. Stocks

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique fin 2024.

D.3. Comptes de régularisation actif

	2024	2023
Indemnités d'assurances	12 468,75	-
Don particulier (succession)	10 000,00	-
Abonnements presse	107,56	-
Coalition Plus	-	63 443,68
Excédent 2020-22 Ass.LAA	-	4 347,30
RC pro juridique - Excédent 2019-2023	-	1 399,60
AXA - fonds libres à recevoir UPP	-	1 092,80
Refacturation préservatifs	-	396,00
Produits d'assurances/LAA	-	2 941,60
Total des produits à recevoir	22 576,31	79 585,18
Loyer	12 017,00	12 017,00
Maintenance informatique	3 735,95	-
Location de salle	600,00	-
Poste	366,55	-
Cotisation diverse	100,00	-
Zurich RC (A.Veseli+Qgrab) 2024	-	4 288,80
Pmt Adobe licence 2024	-	2 016,15
Ass protec.juridique 2024	-	1 267,15
Pmt Generali prime 2024	-	1 169,20
Aubria	-	4 567,59
Total des charges payées d'avance	16 819,50	25 288,89
Compte de liaison Fonds de solidarité	-688,25	-36 671,76
Compte de liaison Fonds projet "Trans free shop"	9 330,59	-465,15
Compte de liaison Fonds projet "APA hospice"	-1 189,45	-
Compte de liaison Fonds projet "I love my sisters"	145,65	-
Compte de liaison Fonds projet "Cuisine"	1 655,65	-
Compte de liaison	-9 064,19	37 136,91
Avance	1 510,00	855,00
Total autres	1 510,00	855,00
Total comptes de régularisation actif	40 905,81	99 784,07

D.4. Immobilisations corporelles

Un inventaire des biens mobiliers au 31.12.2024 a été réalisé.

Désignation	Valeur nette au 31.12.2023	Achats	Amort. 2024	Valeur nette au 31.12.2024
Matériel informatique	789,28	-	-789,28	1,00
Parc informatique 2021	18 831,12	-	-18 830,12	1,00
Mobilier/machine	514,05	-	-513,05	1,00
Locaux	-	-	-	-
TOTAUX	20 134,45	-	-20 131,45	3,00

D.5. Comptes de régularisation passif

	2024	2023
Salaires nets à payer	170,30	-321,00
AVS à payer	16 480,75	7 550,85
Aas. maternité à payer	94,90	45,80
LPP à payer	-164,20	1 100,80
Impôt à la source à payer	-29,86	-
Alloc. familiales à payer	1 847,30	1 302,40
Assurances à payer	1 132,20	-
LAA à payer	1 804,88	-
Total salaires et charges sociales à payer	23 336,28	9 678,85
Honoraires (fiduciaires et révision)	32 269,20	24 584,80
Analyses laboratoires	22 745,10	-
Frais santé personnel	4 570,00	-
Médicaments, pharmacie	1 748,00	-
Electricité	1 200,59	-
Honoraire (Raiser)	-	5 578,20
Autres (photocopies/matériel/...))	1 455,20	4 861,41
Total autres charges à payer	63 988,09	35 024,41
Total comptes de régularisation passif	87 324,37	44 703,26

D.6. Provisions

	2024	2023
Vacances dues	55 087,51	42 835,65
Heures supplémentaires dues	6 593,20	20 119,16
Total des provisions	61 680,71	62 954,81

Les vacances et heures supplémentaires dues correspondent au suivi détaillé par employé-eux.

D.7. Part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève

a) Calcul de la part à rétrocéder comptabilisée en 2023 et 2024

Durant 2023, le GSG a réalisé des démarches «d'assainissement des comptes» aboutissant notamment à l'annulation d'une créance postposée de CHF 187 020 existante depuis 2016, actée dans ledit protocole transactionnel avec Coalition Plus, impliquant par ailleurs le versement du solde de toute transaction de CHF 63 444 en faveur du GSG. Le résultat de l'exercice 2023 a permis un retour à l'équilibre des fonds propres qui était jusqu'alors négatifs. L'association a donc fait part de sa situation exceptionnelle à l'Office cantonal de la santé, qui statue actuellement sur les bénéfices soumis à rétrocession pour la fin de la période 2021-2024. Dans l'attente de sa prochaine décision quant à la répartition du résultat, le comité a pris le parti de définir le bénéfice 2023 selon les modalités prévues à l'article 14 al. 4 du contrat de prestations. Le montant soumis à rétrocession est alors de CHF 19 836 pour 2023.

A la clôture des comptes 2024, le comité attend toujours une prise de position de l'Office cantonal de la santé. En conséquence, le résultat cumulé de la période 2021-2024 est traité de la même manière qu'en 2023.

	2021	2022	2023	2024	Total
Résultat 2023 avant répartition			270 300		
./. Abandon de créance Coalition Plus			-187 020		
./. Protocole transactionnel avec Coalition Plus			-63 444		
Résultat ajusté 2023 pour calcul répartition			19 836		
Résultats pour répartition	43 749	6 419	19 836	90 219	
part à rétrocéder à l'Etat de Genève (75%)	32 812	4 814	14 877	67 654	120 168
part à conserver par le GSG (25%)	10 937	1 605	4 959	22 555	40 686

b) Calcul alternatif hypothétique sur demande du comité et selon la comptabilité analytique

Sur demande du comité, le tableau ci-après présente un calcul alternatif de la part du résultat à rétrocéder à l'Etat de Genève selon l'hypothèse que seul le résultat issu des activités du contrat de prestations serait sujet à répartition.

Pour ce calcul hypothétique, le résultat des activités du contrat de prestations provient des tableaux analytiques faisant parti des états financiers annuels fournis à l'Etat de Genève, et qui présente le résultat de l'exercice dissocié entre activités du contrat de prestations et autres activités.

Selon cette approche, le résultat cumulé de l'activité subventionnée serait négatif sur la période 2021-2024, et aucune partie du résultat ne serait donc à rétrocéder à l'Etat de Genève.

(Pièces jointes aux annexes : tableaux analytiques 2021 à 2024)

	2021	2022	2023	2024	Total
Résultat avant répartition	43 749	6 419	270 300	90 219	
dont activités subventionnées	-129 943	0	19 836	-251 541	
dont autres activités	173 692	6 419	250 463	341 761	
Résultat activités subventionnées	-129 943	0	19 836	-251 541	
part à rétrocéder à l'Etat de Genève (75%)	-97 457	0	14 877	-188 656	-271 236
part à conserver par le GSG (25%)	-32 486	0	4 959	-62 885	-99 412

D.8. Capital des fonds

● **Fonds de solidarité**

Afin de favoriser des conditions de vie dignes pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité, de les accompagner dans leur accès à la santé et aux soins et de contribuer à réduire les risques sanitaires auxquels leurs situations les exposent, le Groupe Santé Genève propose des prestations individuelles d'aide matérielle provenant de son fonds de solidarité.

Fonds de solidarité	2024	2023
Solde au 1er janvier	90 137,37	1,00
Correction solde 2022		26 215,08
Dons consultation médicale	13 225,48	12 911,91
Dons particuliers & entreprises	76 734,59	6 154,08
Dons institutions & fondations	-	74 774,65
Autres aides financières	7 466,82	30 644,85
Total des produits affectés	97 426,89	150 730,57
Actions de solidarité	-137 400,99	-60 554,20
Solde au 31 décembre	50 163,27	90 137,37

● **Fonds parc informatique 2021**

Dans le cadre d'une recherche de fonds réalisée auprès de la loterie romande et d'une fondation privée en 2021. Les deux institutions ont financé le renouvellement de notre parc informatique.

Fonds parc informatique 2021	2024	2023
Solde au 1er janvier	18 696,00	49 407,00
Total des produits affectés	-	-
Amortissement parc informatique	-18 695,00	-30 711,00
Solde au 31 décembre	1,00	18 696,00

● **Fonds pôle médical**

Le Groupe santé Genève a réalisé une recherche de fonds auprès d'une fondation privée en 2022. Le montant de 350'000 CHF a été octroyé au Groupe santé Genève afin de renforcer l'organisation du pôle médical pour les exercices 2023 et 2024.

Fonds pôle médical	2024	2023
Solde au 1er janvier	250 581,79	-
Fondation privée	23 928,89	350 000,00
Autres aides financières	2 079,20	
Total des produits affectés	26 008,09	350 000,00
Dépenses pôle santé	-276 589,16	-99 418,21
Solde au 31 décembre	0,72	250 581,79

● **Fonds patients précarisés VIH**

Le fonds pour patients précarisés VIH consiste à apporter une aide financière ponctuelle aux personnes vivant avec le VIH dans une situation d'urgence ou dans le besoin matériel non couvert par d'autres organismes d'assistance.

Fonds patients précarisés VIH	2024	2023
Solde au 1er janvier	9 759,80	15 490,70
Total des produits affectés	-	-
Soutien patients précarisés VIH	-96,00	-5 731,40
Solde au 31 décembre	9 663,80	9 759,80

● ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

● Fonds projet "Santé croisée"

Le fonds pour la réalisation du projet "Santé croisée" consiste à mettre à disposition une plateforme virtuelle visant à répertorier les professionnels de santé sensibilisés ou formés aux spécificités de certains publics vulnérabilisés quant à leur santé ou leurs situations personnelles.

Financé par les fonds G'Innova de la Ville de Genève. La restitution du solde non dépensé de la subvention a été confirmée par la Ville de Genève début 2025.

Fonds projet "Santé croisée"	2024	2023
Solde au 1er janvier	9 941,15	22 095,76
Groupe Santé Genève	10,80	-
Total des produits affectés	10,80	-
Dépenses projet "Santé croisée"	-2 521,95	-12 154,61
Subv. non dépensée à restituer	-7 430,00	-
Solde au 31 décembre	-	9 941,15

● Fonds projet "I love my sisters"

Le fonds pour la réalisation du projet I Love My Sisters consiste à mettre à disposition un lieu de rencontre sûr entre personnes issues de la communauté trans*fémin.

Financé par la BPEV de l'Etat de Genève.

Fonds projet "I Love My Sisters"	2024	2023
Solde au 1er janvier	1 452,35	3 071,25
Groupe Santé Genève	145,65	-
BPEV, Etat de Genève	-	5 690,00
Total des produits affectés	145,65	5 690,00
Dépenses projet "I Love My Sisters"	-1 598,00	-7 308,90
Solde au 31 décembre	-	1 452,35

● Fonds projet "Trans free shop"

Le fonds pour la réalisation du projet Trans free shop consiste à mettre à disposition aux personnes issues de la communauté trans ainsi qu'aux personnes étant en questionnement de genre des vêtements gratuits dans un espace sûr.

Financé par les fonds G'Innova de la Ville de Genève.

Fonds projet "Trans free shop"	2024	2023
Solde au 1er janvier	8 484,31	4 534,60
Groupe Santé Genève	10 784,59	-
Ville de Genève	-	11 360,00
Total des produits affectés	10 784,59	11 360,00
Dépenses projet "Trans Free Shop"	-19 268,90	-7 410,29
Solde au 31 décembre	-	8 484,31

● Fonds projet "Santé femmes"

Le fonds pour la réalisation du projet "Santé femme" financé par la fondation Passer'Elles consiste à renforcer l'offre de consultations médicales existante pour les femmes vulnérabilisées et de permettre à ces dernières l'accès à des spécialistes et des examens médicaux complémentaires ainsi qu'à la contraception d'urgence et traitements préventifs.

Fonds projet "Santé femmes"	2024	2023
Solde au 1er janvier	-	-
Fondation Passer'Elles	74 800,00	-
Total des produits affectés	74 800,00	-
Dépenses projet "Santé femmes"	-14 102,97	-
Solde au 31 décembre	60 697,03	-

● ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

● **Fonds projet "Petit jardin"**

Le fonds pour la réalisation du projet Petit jardin vise à encourager une approche communautaire et participative, portée par un collectif d'associations du quartier des Grattes. Inspiré par les principes de la permaculture, ce projet a pour objectif de recréer un écosystème harmonieux, favorisant un équilibre collectif.

Financé par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature de l'Etat de Genève.

● Fonds projet "Petit jardin"	2024	2023
Solde au 1er janvier	-	-
OCAN de l'Etat de Genève	6 375,00	-
Total des produits affectés	6 375,00	-
Dépenses projet t "Petit jardin"	-4 914,82	-
Solde au 31 décembre	1 460,18	-

● **Fonds projet "APA hospice"**

Le fonds pour la réalisation du projet APA Hospice vise à offrir aux bénéficiaires identifiés de l'Hospice Général un accès à des activités physiques adaptées. En proposant des espaces individuels et collectifs, ce projet encourage les échanges entre des personnes de divers horizons et favorise le développement d'un travail de réseau adapté à un public cible commun.

Financé par l'Hospice Général.

● Fonds projet "APA hospice"	2024	2023
Solde au 1er janvier	-	-
Hospice Général	52 419,50	-
Total des produits affectés	52 419,50	-
Dépenses projet t "APA hospice"	-35 970,00	-
Solde au 31 décembre	18 449,50	-

● **Fonds projet "Je pense donc je bouge"**

Le fonds pour la réalisation du projet Je pense donc je bouge consiste à proposer une palette d'activités gratuite, favorisant le bien-être mental et physique. Grâce à son approche communautaire, ce projet contribue à réduire les inégalités en matière de santé et à lutter contre l'isolement social.

Financé par la fondation Harlet Snug.

● Fonds projet "Je pense donc je bouge"	2024	2023
Solde au 1er janvier	-	-
Fondation Harlet Snug	49 040,00	-
Total des produits affectés	49 040,00	-
Dépenses projet t "Je pense donc je bouge"	-4,40	-
Solde au 31 décembre	49 035,60	-

● **Fonds projet "Cuisine"**

Le fonds pour la réalisation du projet cuisine consiste à proposer aux personnes vulnérabilisées, majoritairement séropositives et usagères de l'association, de mettre à profit leur compétences en cuisine dans un cadre professionnel.

Financé en partie par Gilead.

● Fonds projet "Cuisine"	2024	2023
Solde au 1er janvier	-	-
Gilead Sciences Switzerland AG	4 260,00	-
Total des produits affectés	4 260,00	-
Dépenses projet t "Cuisine"	-2 604,35	-
Solde au 31 décembre	1 655,65	-

D.9. **Subventions Etat de Genève**

Le contrat de prestations 2021-2024 garantit la subvention annuelle de CHF 1 330 122 jusqu'à son terme.

Le budget 2025 de l'Etat de Genève, adopté le 13 décembre 2024, prévoit une subvention annuelle de CHF 1 662 500 allouée au Groupe santé Genève pour la période quadriennale 2025-2028.

A ce jour le Groupe santé Genève n'a pas encore reçu le nouveau contrat de prestation 2025-2028 pour signature. Dans l'intervalle, il lui est demandé de fonctionner avec le budget équivalent à 2024.

● ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

D.10. Dons

	2024	2023
Dons affectés		
Dons institutions & fondations (fds "APA Hospice")	39 295,50	
Dons institutions & fondations (fds "Petit Jardin")	6 375,00	
Dons institutions & fondations (fds "Je pense...")	49 040,00	
Dons institutions & fondations (fds "Cuisine")	4 260,00	13 520,00
Dons institutions & fondations (fds "Santé femmes")	74 800,00	-
Dons institutions & fondations (fds Solidarité)	-	74 774,65
Dons particulières & entreprises (fds Solidarité)	76 734,59	6 154,08
Dons consultation médicale (fds Solidarité)	13 225,48	12 911,91
Don fondation privée (fds Pôle médical)	23 928,89	350 000,00
Dons libres		
Dons particulières & entreprises	11 431,95	11 855,50
Dons ASS fonds membres	36 297,00	44 786,67
Total des dons	335 392,41	513 602,81

D.11. Collectes

	2024	2023
Dons par débit direct et débit LSV	441 862,95	485 352,00
Frais de gestion bancaire	-8 190,20	-5 094,95
Rétrocession à Coalition Internationale Sida	-	-114 043,68
CDR de Coalition Plus Suisse	-	54 000,00
Collectes de rue	433 672,75	420 213,37
Dons portes-à-portes	7 460,45	9 000,00
Frais bancaires sur dons p-à-p	-280,40	-137,20
Collectes portes-à-portes	7 180,05	8 862,80

Les campagnes successives des collectes de rues (démarrées en 2011 et arrêtées en juillet 2016), sont stables avec un taux d'attrition contenu et régulier.

D.12. Autres produits

La consultation médicale a généré un revenu de CHF 31 800,80.

Une partie des locaux était sous-louée à l'association Dialogal (Checkpoint) jusqu'au 30.09.2024.

Les prestations de services sont issues de formations données à l'extérieur ainsi que des "petits jobs" refacturés.

Un produit de CHF 23 374 provient d'une rente AI perçue rétroactivement.

D.13. Charges de personnel

Le nombre total de collaborateurs est de 33 au 31.12.2024, représentant 15.75 EPT en moyenne annuelle.

Depuis le 1er janvier 2024, l'association est à nouveau au bénéfice d'une assurance perte de gain auprès de Allianz Assurances.

Les charges de personnel à charge des fonds affectés sont reclassées par le biais du compte du même nom, vers les comptes de "dépenses" des fonds concernés.

D.14. Charges de locaux - Loyer

Le loyer annuel s'élève à CHF 144 204.00 charges comprises et bénéficie d'une subvention non-matériel de la Ville de Genève d'un montant de CHF 45'000.- pour la location des locaux mis à disposition à un prix en dessous du prix du marché.

D.15. Résultats exercices antérieurs et extraordinaires

Les charges extraordinaires proviennent principalement d'une insuffisance du fonds pôle médical pour un montant de CHF 23 929. Cet excédent de coûts a été mis à charge de l'association.

E. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Aucune remarque.

F. Notes relatives au tableau de variation des fonds

Aucune remarque.

G. Autres remarques et commentaires

Le principe de continuité d'exploitation est validé par la confirmation du canton de reconduire le contrat de prestations pour la période quadriennale 2025-2028, garantissant la subvention annuelle.

